

# DÉCISIONS

## DÉCISION DU CONSEIL

du 2 décembre 2010

**portant nomination d'un membre néerlandais du Comité économique et social européen**

(2010/752/UE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 302,

vu la proposition présentée par le gouvernement néerlandais,

vu l'avis de la Commission européenne,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 13 septembre 2010 le Conseil a arrêté la décision 2010/570/UE portant nomination des membres du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2010 au 20 septembre 2015 <sup>(1)</sup>.
- (2) Un siège de membre du Comité économique et social européen est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M<sup>me</sup> Melanie BOUWKNEGT,

### *Article premier*

M. Leon MEIJER, *senior beleidsadviseur Europese Zaken*, est nommé membre du Comité économique et social européen pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 20 septembre 2015.

### *Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 2 décembre 2010.

*Par le Conseil*

*Le président*

M. WATHELET

---

<sup>(1)</sup> JO L 251 du 25.9.2010, p. 8.